

Edité le 22 oct. 2025

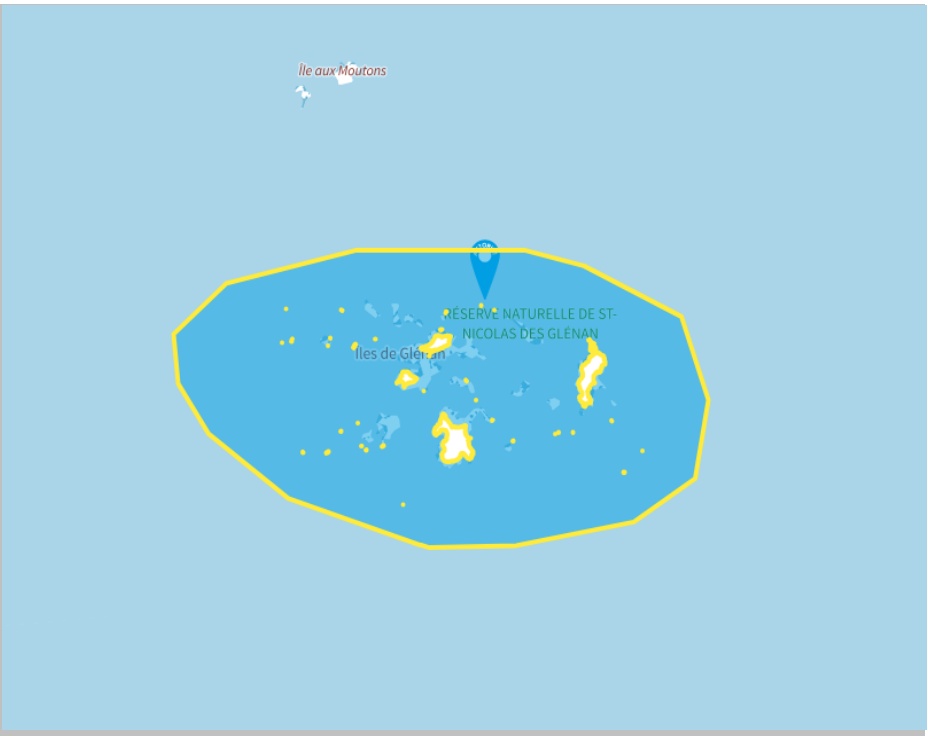
GISEMENT PALOURDES GLENAN

*Commune de prélèvement - Site n° 029002760

PÊCHE À PIED DE LOISIR
AUTORISÉE

Consigne sanitaire déterminée sur la base des résultats 2022-2023-2024

CONSOMMATION DE COQUILLAGES POSSIBLE SANS NÉCESSAIREMENT DE
CUISSON PRÉALABLE



En Bretagne, une centaine de gisements de coquillages fréquentés par les pêcheurs à pied amateurs bénéficient tout au long de l'année d'un suivi bactériologique de germes marqueurs de contamination d'origine fécale *Escherichia coli* (E. coli). Ce suivi s'appuie sur l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Réseau de contrôle Microbiologique (REMI) coordonné par la Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP) en lien avec l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

L'historique du suivi des trois précédentes années permet de déterminer annuellement une consigne sanitaire pour chaque gisement : AUTORISÉE - TOLÉRÉE - DÉCONSEILLÉE - INTERDITE

Les pêcheurs à pied amateurs doivent se fier dans le cadre de leur pratique à cette consigne sanitaire et aux interdictions temporaires ou permanentes qui peuvent être décidées localement (pour préserver la ressource ou en cas de contaminations fortes et inhabituelles du milieu littoral). Le résultat bactériologique lié à chaque prélèvement n'a qu'une valeur indicative de la qualité de milieu au moment de l'échantillonnage.

Résultats du suivi bactériologique (à titre indicatif) **Escherichia coli* / 100 g de chair et liquide intervalvaire

Année	13 janv.	18 févr.	14 avr.	16 juin	08 juil.	11 août	08 sept.	06 oct.
2025	20	20	18	18	18	18	20	18

	08 janv.	22 avr.	03 juin	01 juil.	12 août	09 sept.	14 oct.	17 déc.
2024	78	18	18	20	18	18	18	18

	20 mars	01 mai	05 juin	10 juil.	07 août	24 oct.	27 nov.	11 déc.
2023	18	18	18	18	18	20	18	18

	17 janv.	28 févr.	14 mars	12 avr.	23 mai	13 juin	18 juil.	02 août	12 sept.	10 oct.	29 nov.
2022	18	18	18	18	18	18	18	20	18	18	18

Seuils / prélèvement	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Très mauvais
E. coli*	≤ 230	> 230 – ≤ 700	> 700 – ≤ 4 600	> 4 600 – ≤ 46 000	> 46 000

LA PÊCHE
EST BONNE !
EN ÊTES-VOUS SÛR ?

- Ne pêchez pas après un épisode pluvieux
- Eloignez-vous des rejets et émissaires (cours d'eau et canalisations)
- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche
- Transportez et conservez vos coquillages au frais
- Consommez vos coquillages dans les 24h suivant la pêche
- La cuisson des coquillages réduit les risques sanitaires sans pour autant les supprimer
- Consultez un médecin en cas de symptômes après avoir consommé des coquillages

Pour toute information complémentaire, consultez le site www.pecheapied-responsable.fr

